



PREFET DE MAYOTTE

SECRETARIAT GENERAL
Direction des relations avec les
collectivités locales

Arrêté n° 2020 SG-109 du 19 février 2020
portant modification de l'arrêté 2020-SG-096 portant nomination des membres des commissions de
contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département

LE PREFET DE MAYOTTE
chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de M. Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la Préfecture de Mayotte ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 02-SG-2020 du 2 janvier 2020 portant délégation de signature à M Edgar PEREZ sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la Préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral ;

Vu la proposition du maire de Dembeni ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

A R R E T E

Article 1 : La composition de la commission de contrôle de la commune de Dembeni est modifiée comme suit :

Au titre des membres de l'opposition, madame MOUHOSSOUNE Sarah est désignée à la place de monsieur SOIHABADINE Hamidou.

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral 2020-SG-096 restent inchangées

Article 2 : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de Mayotte et Madame le maire de Chirongui sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Le préfet de Mayotte
le Préfet et par délégation
Le préfet
le Secrétaire général
le Délégué du Gouvernement,
Edgar PEREZ